

Risque de non-paiement

Coface au chevet des entreprises intermédiaires



Dans un contexte économique toujours difficile, Coface a revu son offre d'assurance-crédit destinée aux entreprises de taille intermédiaire.

Le spécialiste mondial de l'assurance-crédit lancera dans 98 pays, dont le Maroc, une solution jugée plus complète de protection contre le risque de non-paiement destinée à protéger les entreprises de taille intermédiaire.

Coface s'apprête à lancer dans 98 pays, dont le Maroc, le TradeLiner. C'est une offre jugée plus complète et moderne d'assurance-crédit pour les entreprises de taille intermédiaire (mid-market), notamment contre le risque de défaillance financière de leurs clients, sur leur marché domestique et à l'export. Selon le spécialiste mondial de l'assurance-crédit, cette solution s'appuie sur l'expérience de sa première offre globale de protection contre le risque de non-paiement initiée il y a quinze ans et sur sa volonté d'aller plus loin pour protéger les acteurs de l'économie réelle. «Après EasyLiner lancée en 2014 à destination des PME, TradeLiner s'adresse aux midcaps avec une solution couvrant leurs besoins et attentes en termes de flexibilité, de catalogue d'options et de réactivité, en ligne avec les exigences de la vie des affaires. Au-delà de ses engagements de qualité et de lisibilité vis-à-vis des entreprises qui vendent à crédit dans un contexte économique toujours difficile, Coface apporte une pierre essentielle à sa nouvelle offre segmentée et mondiale, dans le cadre d'une politique d'innovation à l'œuvre depuis trois ans», a déclaré Patrice Luscan, directeur Marketing et Stratégie du groupe. L'offre inclut des solutions en cas de faillite ou de retard de paiement des acheteurs : prévention des impayés, recouvrement des factures impayées

et indemnisation, si le recouvrement n'aboutit pas ou prend plus de temps que prévu. En cas de créances impayées, si l'entreprise est mise en difficulté au niveau de sa trésorerie, le délai d'indemnisation peut être réduit de cinq à deux mois. Une nouveauté jugée exclusive de TradeLiner. Selon Coface, les primes sont entièrement facturées en fonction du chiffre d'affaires réel et le minimum de prime annuel est auto-ajustable d'une année sur l'autre, afin de réduire les aléas budgétaires. TradeLiner couvre, en outre, d'autres types de risques : politique, catastrophe naturelle, de fabrication, de créances contestées, d'avances versées aux fournisseurs ou des ventes en consignation.

Le crédit était une pratique répandue dans 90% des entreprises marocaines

Rappelons qu'en mai dernier, Coface avait publié une étude dans laquelle elle avait souligné que le crédit était une pratique répandue dans 90% des entreprises marocaines. Le délai de paiement le plus couramment consenti varie entre 30 et 60 jours, au même titre que la moyenne des pays européens, tandis que les délais maximums sont supérieurs à 120 jours dans 30% des cas et ont tendance à augmenter. La durée moyenne des retards de paiement est de 30 jours après la date d'échéance de la facture et peut aller jusqu'à 210 jours dans 7% des cas. Les ratios d'impayés semblent relativement importants puisque 28% des entreprises déclarent un niveau supérieur à 10%. Les entreprises qui souffrent le plus sont celles du BTP, des nouvelles technologies et des services aux entreprises. ■

Moncef Ben Hayoun

L'offre inclut des solutions en cas de faillite ou de retard de paiement des acheteurs dont le recouvrement des factures impayées et l'indemnisation.